

-----

**MAIRIE**  
DE  
**LES HAIES**

69420

☎ 04.74.56.89.99

📠 04.74.56.89.90

COMpte RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 27 aout 2020

Mr SALLANDRE, Mme PAOLUCCI, Mme PALLUY, Mr GRAPOTTE, Mr MICHAUD, Mme ASSENAULT, Mme PERIER, Mme VACHON, Mr DI ROLLO, Mme PUTOD, Mr BOSVERT Jean Claude FAYA, Jean Claude DUPLAIN, Mr Patrick SALAS, Mme Caroline DUC

**Désignation d'un secrétaire de séance.**

Monsieur Le Maire propose que le secrétariat de séance soit assuré par Monsieur DUPLAIN

**Secrétaire élu** : Mr DUPLAIN

**1- Compte rendu du 26 juin 2020**

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 26 juin 2020 à l'unanimité.

**2- Compte rendu du 10 juillet 2020**

Bruno GRAPOTTE ne souhaite plus être délégué titulaire à la commission Service de l'eau et devenir délégué suppléant à la commission Service de l'eau, ainsi que représentant de délégué titulaire de Vienne Condrieu Agglo au syndicat du SIEMLY, Frédéric MICHAUD se propose de devenir délégué titulaire à la commission Service de l'eau, l'ensemble de conseil a approuvé à l'unanimité.

Mr Frédéric MICHAUD se propose pour devenir délégué titulaire auprès de Vienne Condrieu Agglomération au syndicat du SIEMLY, une demande va être faire auprès de Vienne Condrieu Agglomération pour organiser les 2 modifications.

Le conseil municipal approuve le reste du compte rendu de la séance du 10 juillet 2020 à l'unanimité.

**3- Election délégués SIVU**

Jean Claude DUPLAIN délégué titulaire

Roselyne PERIER délégué suppléant

**4- Choix de l'emprunt pour les travaux des appartements au-dessus de la cantine**

**Thierry SALLANDRE** a consulté 3 banques, le crédit agricole centre est, la société générale, la caisse d'épargne pour le projet d'emprunt d'un montant de 250 000.00€ ou 300 000.00€ pour les travaux de réfection d'un appartement au-dessus de la cantine et de la création d'un appartement au 2ème étage toujours au-dessus de la cantine dont les travaux ont été validés par le conseil municipal du 25 avril 2020. A savoir qu'il y aura des rentrées de loyers qui permettront de rembourser une très grande partie de l'emprunt.

A ce jour le montant des loyers n'étant pas établis nous ne pouvons pas connaître le montant exact qui restera à la charge de la commune.

Pourquoi une proposition de 250 000.00€ ou 300 000.00€, nous devons effectuer aussi des travaux d'agrandissement du cimetière, d'entretien des chemins communaux, et vu le cout des prêts actuellement il serait peut-être judicieux de profiter pour emprunter un peu plus à des taux qui sont très intéressants à ce jour.

Nous avons reçu des offres de la caisse d'épargne, du crédit agricole et la société générale a décliné et ne nous souhaite pas nous faire d'offre.

Le conseil après avoir étudié a décidé d'emprunter 300 000.00€.

## **2020-0038 : Financement d'investissement**

### **Emprunt de 300.000,00 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit agricole Mutuel Centre Est**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer des travaux d'investissement sur la commune, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 300.000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

#### **Article 1 :**

Pour financer les travaux d'investissement, la commune de Les Haies décide de contracter un emprunt auprès de la Caisse Régionale de Crédit agricole Mutuel Centre Est, un emprunt d'un montant de 300.000,00 € (trois cent mille euros) au taux fixe de 0,50 %, d'une durée de 15 années.

Les frais de dossiers s'élèvent à 600 €.

La périodicité de remboursement retenue est semestrielle sur la base d'un prêt PAR (Prêt à Annuité Rapprochée). Chaque échéance s'élève à 10 392.18 €

Un remboursement anticipé est possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêt assortis d'une indemnité actuarielle)

#### **Article 2 :**

Monsieur le Maire de Les Haies est autorisé à signer le projet de contrat.

### **5- Attribution – Mission de conception d'un aménagement de la cour d'École en vue de la désimperméabilisation.**

Nous revenons sur le sujet de la végétalisation de la cour d'École que nous avons évoqué lors du conseil du 26 juin 2020.

#### **Rappel « Projet de végétalisation de la cour d'école.**

Fanny PALLUY nous a informés qu'un projet a été lancé par le parc du Pilat, projet de végétalisation de la cour d'école et pour cela l'équipe enseignante avait demandé à l'ensemble des élèves comment ils voyaient leurs cours d'école.

Beaucoup de dessins ont été faits et transmis à l'architecte qui a apprécié l'engagement des enfants et de l'équipe enseignante dans ce projet.

Un appel d'offre est en cours pour choisir un architecte qui nous proposera le projet de notre future cour d'école.

A savoir que le projet devait être proposé avant le 19 septembre »

Nous avons reçu 7 offres

<b>N°</b>	<b>Nom</b>	<b>Montant total en € HT</b>	<b>Montant de l'ESQUISSE en € HT</b>
1	FABRIQUES / SICC VRD	37 600,00	7 500,00
2	OXYRIA	17 890,00	3 490,00
3	MABO PAYSAGISTE / INFRAPOLIS BET	28 200,00	4 230,00
4	ATELIER DU TREFLE / EGIS VILLES ET TRANSPORTS	34 075,00	4 089,00
5	ATELIER L. PAYSAGE / AURVING	45 290,00	5 400,00
6	3D INFRASTRUCTURE / C2I / P. ANDRADE SILVA	25 850,00	5 170,00
7	JNC INTERNATIONAL / ITG	55 765,00	6 500,00

Après dépouillement des offres et analyses techniques et financières effectuées par Fanny PALLUY, Francis DI ROLLO, Julien MARCEAU (Chargé de mission Paysage et Urbanisme pour le Parc régional du pilat), Thierry SALLANDRE a été rendu un tableau de classement en sachant que la partie technique représente 60% de la note et de 40% pour la partie financière.

N°	Nom	Critère N° 1	Critère n° 2		TOTAL	classement proposé
		VALEUR TECHNIQUE	PRIX DES PRESTATIONS			
		60	40			
		Note	Note	TOTAL H.T.	Note sur 100	
1	FABRIQUES / SICC VRD	48,00	20,00	37 600,00	<b>68,00</b>	2
2	OXYRIA	40,00	40,00	17 890,00	<b>80,00</b>	1
3	MABO PAYSAGISTE / INFRAPOLIS BET	40,00	25,00	28 200,00	<b>65,00</b>	3
4	ATELIER DU TREFLE / EGIS VILLES ET TRANSPORTS	32,00	21,00	34 075,00	<b>53,00</b>	4
5	ATELIER L. PAYSAGE / AURVING	28,00	16,00	45 290,00	<b>44,00</b>	6
6	3D INFRASTRUCTURE / C2I / P. ANDRADE SILVA	24,00	28,00	25 850,00	<b>52,00</b>	5
7	JNC INTERNATIONAL / ITG	28,00	13,00	55 765,00	<b>41,00</b>	7

Après analyse du conseil il a été décidé de prendre FABRIQUES/SICC VRD pour effectuer l'esquisse et l'estimation des coûts pour un montant de 7 500.00€.

+ L'offre est appropriée et calibrée.

+ Son coût d'étude est raisonnable : 8 % pour un archi (d'habitude plus près de 10%) donc il s'aligne aux coûts des paysagistes.

+ C'est un architecte. S'il faut étudier une partie de bâtiment (combrière, brise soleil...) il pourra faire le dossier de demande de travaux et surtout le signer en tant qu'archi.

+ Il a des références en cours d'école (FIRMINY, GENILLAC).

+ Il propose déjà des solutions. Ce sera un vrai + pour le dossier d'appel à projet.

+ Il parle déjà de frugalité des matériaux et des jeux (côté développement durable positif)

## 2020-0040 : Attribution - Mission de maîtrise d'œuvre désimperméabilisation de la cour d'école de Les Haies

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché pour la maîtrise d'œuvre désimperméabilisation de la cour d'école de Les Haies a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée. Cette consultation a été lancée le 22 juin 2020 sur la plate-forme dématérialisée pour une remise des offres fixée au 17 juillet 2020 à 12h00. Sept offres sont parvenues en Mairie :

N°	Nom	Critère N° 1	Critère n° 2		TOTAL	classement proposé
		VALEUR TECHNIQUE	PRIX DES PRESTATIONS			
		60	40			
		Note	Note	TOTAL H.T.	Note sur 100	
1	FABRIQUES / SICC VRD	48,00	20,00	37 600,00	68,00	2
2	OXYRIA	40,00	40,00	17 890,00	80,00	1
3	MABO PAYSAGISTE / INFRAPOLIS BET	40,00	25,00	28 200,00	65,00	3
4	ATELIER DU TREFLE / EGIS VILLES ET TRANSPORTS	32,00	21,00	34 075,00	53,00	4
5	ATELIER L. PAYSAGE / AURVING	28,00	16,00	45 290,00	44,00	6
6	3D INFRASTRUCTURE / C2I / P. ANDRADE SILVA	24,00	28,00	25 850,00	52,00	5
7	JNC INTERNATIONAL / ITG	28,00	13,00	55 765,00	41,00	7

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir le prestataire suivant :

### FABRIQUES / SICC VRD

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté :

14 voies Pour  
1 Abstention

- Décide de retenir la proposition du Maire.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

### 6- Validation pour l'achat de matériel informatique

Il est nécessaire de remplacer l'ordinateur portable des adjoints, une proposition a été faite par la société UBEDA, société qui entretient l'ensemble du matériel informatique de la mairie, le matériel proposé n'est pas de dernière génération, chère et peut être de proposer du matériel de marque autre de HP. Proposition refusée.

## **7- Délibération pour la demande de subvention région, Pilat, ruralité pour la desimpermeabilisation de la cour d'Ecole**

- Monsieur le Maire demande l'autorisation auprès du conseil municipal l'autorisation de demander des subventions auprès de la région.  
Acceptation du conseil à l'unanimité
- Monsieur le Maire demande l'autorisation auprès du conseil municipal l'autorisation de demander des subventions auprès du département.  
Acceptation du conseil à l'unanimité
- Monsieur le Maire demande l'autorisation auprès du conseil municipal l'autorisation de demander des subventions auprès du parc régionale du pilat..  
Acceptation du conseil à l'unanimité
- Monsieur le Maire demande l'autorisation auprès du conseil municipal l'autorisation de demander des subventions auprès de l'agence de l'eau.  
Acceptation du conseil à l'unanimité
- Monsieur le Maire demande l'autorisation auprès du conseil municipal l'autorisation de demander des subventions auprès de l'état.  
Acceptation du conseil à l'unanimité

## **8- Validation des travaux pour création ou remise en état des fossés et des chemins communaux**

Jean Claude FAYA nous a énuméré les travaux de remise en état qui doivent être effectués assez rapidement.

- Chemin du pet du loup
- Chemin de la sainty
- Chemin de la grande madeleine
- La création de fossés sur la route de la sainty
- La création de fossés sur le chemin de gremoin

Le conseil souhaite avoir des prix par poste et cela pour les 3 entreprises consultées.

La décision sera prise lors du prochain conseil.

## **9- Changement de poste, du nombre d'heure de travail en cantine et de son salaire de Sandrine PLANTA**

Monsieur le maire demande auprès du conseil de changer de poste Sandrine PLANTA pour devenir Chef de cuisine, sachant que Sandrine PLANTA effectue cette tâche depuis qu'Eliane POULAT n'est plus présente en cuisine pour cause de maladie et cela depuis presque 1 an.

Le conseil municipal valide à l'unanimité.

Monsieur le maire demande auprès du conseil de faire évoluer le temps de travail de Sandrine PLANTA de 26 à 28 heures par semaine, à ce jour le besoin existe suite au manque d'Eliane POULAT absente depuis presque 1 an pour maladie.

Le conseil municipal valide à l'unanimité.

Monsieur le maire demande auprès du conseil municipal de faire évoluer le salaire de Sandrine PLANTA du à son changement de poste de temps de travail.

Le conseil municipal valide a :

13 voies pour

02 abstentions

## **10- Informations sanitaires sur la rentrée des classes**

Un nouveau protocole sanitaire, de fin août 2020, sera à respecter à l'école mais aussi à la cantine et à la garderie.

Tous les adultes devront porter le masque.

Nous mettrons tout en œuvre pour que les enfants puissent travailler dans de très bonnes conditions sanitaires.

## **11- Location de la salle des fêtes**

Suite aux recommandations faites par la préfecture du Rhône, l'accès aux salles des fêtes est possible mais sous certaines conditions

Pas de buvette

Pas de danse

Toutes les personnes doivent être assises et espacées d'au moins un mètre.

Tous les déplacements doivent se faire avec un masque.

Le nettoyage et la désinfection COVID doit être fait à la charge du loueur avec attestation d'une entreprise de désinfection des sols, tables, chaises, WC, poignées de porte, cuisine, frigo.

Donc le conseil a décidé de ne pas louer la salle des fêtes pour toutes les rencontres festives et cela jusqu'au 31 décembre 2020 à minima et sous conditions sanitaires.

## **12- Contrat de location de la salle des fêtes**

Fanny PALLUY a établi un contrat de location de la salle des fêtes, chaque conseiller pourra amener des modifications et un projet finalisé sera fait avant la fin de cette année 2020 pour mise en service le 01 janvier 2021.

## **13- Questions et affaires divers**

Joelle PAOLUCCI évoque le travail en commun, Trèves, Longes et les Haies sur le site du Fautre, de l'ensemble des agents communaux pour le nettoyage et la mise en ordre du site.

Il serait peut-être envisageable de créer une convention entre le Fautre et la commune des Haies pour effectuer des travaux de maintenance durant l'hiver ou le temps plus calme pour l'agent communal Cela va être envisagé.

A la demande de Monsieur le Maire un conseiller doit être nommé référent pour les achats de la mairie, mettre en commun recherche de nouveaux fournisseurs, pour le moment pas de conseiller nommé mais à l'étude.

A la demande de Caroline DUC, est ce que la commune donne des subventions pour l'enlèvement de nid de frelons, réponse non. Caroline DUC va se renseigner auprès des pompiers pour savoir s'ils interviennent ou pas pour ce type de nuisible.

Une étude va être faite par Thierry BOSVERT pour faire travailler les brigades vertes sur des sujets bien précis à des moments bien précis.

*L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée le 28 août 2020 à 00 heures 15 minutes.*